



THE ALLIANCE
FOR CHILD PROTECTION
IN HUMANITARIAN ACTION



Série de vidéos sur les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire – Notes à l'intention des facilitateurs

Standard 9 : Violence sexuelle et basée sur le genre

Informations générales : Le présent document vise à susciter la discussion entre les membres du personnel de la protection de l'enfance et d'autres acteurs humanitaires qui ont regardé la vidéo sur la norme 9 (« Violence sexuelle et basée sur le genre ») et veulent en savoir plus sur la question. Il encourage les participants à réfléchir collectivement aux répercussions graves, néfastes et à long term, que peut avoir la violence sexuelle et basée sur le genre sur les enfants, les familles et les communautés. Il pourrait être utilisé dans le cadre d'une réunion de coordination, d'information ou d'orientation, ou d'un atelier de formation.

Point à discuter :

Message global : On entend par violence sexuelle et basée sur le genre tout acte commis à l'encontre de la volonté d'une personne qui est fondé sur des normes de genre et des relations de pouvoir inégales. Cela englobe les menaces de violence et la coercition. Il peut s'agir de violence physique, émotionnelle, psychologique ou sexuelle et cela peut prendre la forme d'un refus de ressources ou d'accès à des services. Cela comprend des actes qui causent des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, telles que les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants, l'exploitation et les abus sexuels, la traite des êtres humains et les violences sexuelles envers les filles, les garçons et les enfants d'orientations sexuelles diverses.

Message 1 : La violence sexuelle et basée sur le genre est l'une des formes les plus répandues de violation des droits de la personne. En situation de crise humanitaire, cette violence s'exacerbe. Elle est toutefois souvent dissimulée et peu signalée.

- 1.1 **Préparation :** Quelles sont les causes premières de la violence sexuelle et basée sur le genre ?
- 1.2 **Prévention :** Comment prévenir et atténuer la violence sexuelle et basée sur le genre ?
 - Pouvez-vous nous donner un exemple de violence sexuelle et basée sur le genre et décrire comment vous avez géré la situation ?
- 1.3 **Intervention :** Qui est le plus touché par la violence sexuelle et basée sur le genre ? Qui doit venir en aide aux personnes survivantes ?

À souligner :

- Tous les acteurs humanitaires doivent partir du principe selon lequel la violence sexuelle et basée sur le genre existe, indépendamment des données disponibles, et tous les acteurs de la protection de l'enfance ont la responsabilité de prévenir et d'atténuer les violences de ce type.
 - Les causes premières de la violence sexuelle et basée sur le genre sont les attitudes, les croyances, les normes et les structures qui favorisent la discrimination fondée sur le genre. La prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre implique de

changer les attentes sociales et de renforcer de nouvelles normes et de nouveaux comportements positifs.

- Lorsqu'ils recherchent du soutien et de l'aide, tous les enfants survivants rencontrent des difficultés particulières liées à la stigmatisation et aux obstacles sociaux.
 - Tous les acteurs de la protection de l'enfance ont la responsabilité de prévenir et d'atténuer les risques de violence sexuelle et basée sur le genre.
 - Les acteurs de la protection de l'enfance qui viennent en aide aux enfants survivants doivent disposer des compétences nécessaires et appropriées pour prodiguer des services spécialisés, comme la gestion de cas, ou les soins de santé mentale et soutien psychosocial pour survivants.
- Si tous les enfants sont susceptibles d'être victime de violences sexuelles et basées sur le genre, les filles, notamment les adolescentes, sont les plus affectées par cette forme de violence en raison de leur genre et de leur âge. En raison de la stigmatisation et de normes de genre opposées, la violence sexuelle envers les garçons reste trop peu dénoncée, et les mécanismes de soutien destinés aux survivants de sexe masculin font souvent défaut.
 - Les enfants d'orientations sexuelles, de caractéristiques, d'identités et d'expressions de genre diverses sont particulièrement vulnérables et ont besoin de mesures de prévention et d'intervention adaptées.

Message 2 : Toutes les activités de gestion de cas de la violence sexuelle et basée sur le genre doivent suivre une approche centrée sur les survivant.e.s et instaurer un environnement bienveillant en donnant la priorité à la sécurité, au respect, à la non-discrimination et à la confidentialité des personnes survivantes.

2.1 Préparation : En quoi consiste l'approche centrée sur les personnes survivantes ?

2.2 Prévention : Dans notre contexte d'intervention, quelles violations des droits des enfants à la protection sont commises ?

2.3 Intervention : Comment pouvons-nous appliquer le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant » dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre ?

2.4 Prévention / Intervention : Si vous étiez l'acteur de la protection de l'enfance chargé du dossier de Yasmeen, quelles mesures prendriez-vous pour prévenir et combattre le mariage des enfants ?

À souligner :

- L'approche centrée sur les personnes survivantes permet d'instaurer un environnement bienveillant au sein duquel leurs droits et souhaits sont respectés et leur sécurité, garantie, et où celles-ci sont traitées avec respect et dignité. Une approche de ce type repose sur les principes directeurs suivants : la sécurité, la confidentialité, le respect et la non-discrimination.
- Lorsqu'on a affaire à des enfants survivants, outre les principes mentionnés plus haut, il est nécessaire de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.
 - Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant reconnaît que toutes les décisions et mesures le concernant doivent servir au mieux sa sécurité, son bien-être et son développement.
 - Il reconnaît que chaque enfant est unique et ressent différemment les effets des violences sexuelles et basées sur le genre. Les enfants ont le droit de participer aux décisions les concernant, en fonction de leur niveau de maturité.
 - Les parents et les personnes s'occupant d'enfant doivent être impliqués dans les prises de décisions, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Message 3 : Nous devons comprendre le contexte et les normes sociales existantes pour comprendre quels enfants sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et basée sur le genre, et quels mécanismes d'adaptation néfastes pourraient avoir empiré avec la crise.

3.1 Préparation : Pourquoi est-il important de comprendre le contexte et les normes sociales existantes ?

3.2 **Intervention** : Vous souvenez-vous d'une situation où il s'est avéré utile de comprendre le contexte ou les conséquences de mécanismes d'adaptation négatifs ?

3.3 **Préparation** : Pourquoi est-il important de collaborer avec d'autres acteurs pour lutter contre la violence sexuelle et basée sur le genre ?

3.4 **Intervention** : Comment mettre en place des programmes tenant compte de l'âge et du genre des enfants pour répondre à leurs besoins particuliers ?

À souligner :

- Lorsque l'on comprend le contexte, nous pouvons surveiller régulièrement et combattre les risques de violence sexuelle et basée sur le genre auxquels sont exposés les enfants, comme :
 - Des préoccupations en matière de sécurité suscitées par l'exploitation et les abus sexuels ; et
 - Des obstacles entravant l'accès aux services de protection de l'enfance.
- Collaborer avec les spécialistes de la violence basée sur le genre pour élaborer, renforcer et mettre régulièrement à jour des voies de référencement qui permettent le référencement rapide, sûr et efficace des enfants survivants.
 - Lors d'une crise grave, établir des voies de référencement élémentaires comprenant des services prioritaires (soins de santé, gestion de cas, soutien psychosocial, services de sûreté/sécurité, etc.).
- Renforcer la capacité des prestataires de services formels et informels à proposer à tous les enfants des services adaptés.
 - Accorder une attention particulière aux différents besoins liés au sexe/genre, à l'âge et à tout handicap éventuel.
 - Les enfants aux identités sexuelles diverses ainsi que victimes de mariage infantile, de traite, qui sont non accompagnés ou associés à des forces ou des groupes armés peuvent également avoir des besoins particuliers.

Message 4 : Nous devons également nous efforcer d'apporter un soutien intégral aux personnes s'occupant d'enfants et aux familles grâce à l'éducation, à la formation aux compétences de vie, aux programmes d'éducation parentale et à l'autonomisation économique.

4.1 **Préparation** : Quelles difficultés se dressent sur notre chemin ? Comment encourager les enfants, les familles et les communautés à signaler toute violence sexuelle et basée sur le genre ?

4.2 **Intervention** : Donnez-nous des exemples de moyens de venir en aide aux personnes s'occupant d'enfants et aux familles ?

4.3 **Prévention** : Quels sont les atouts et les ressources de votre secteur ?

À souligner :

- Consulter les enfants afin d'intégrer des messages sur la violence sexuelle et basée sur le genre dans les activités communautaires de proximité et de sensibilisation à la protection de l'enfance.
 - Ces messages peuvent comprendre des informations sur les droits des enfants survivants, et indiquer où signaler les risques et comment accéder aux services de prise en charge de cas de la violence sexuelle et basée sur le genre.
- Lorsqu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant survivant de le retirer du milieu familial, déterminer une protection de remplacement adaptée.
 - Contrôler la sécurité des enfants bénéficiant d'une protection de remplacement.
- Apporter un soutien matériel en nature, en coupons ou en transfert monétaire, afin de permettre aux enfants survivants de bénéficier rapidement de soins d'urgence.
 - Cette aide ne doit être mise en place qu'après avoir évalué les besoins et déterminé les services appropriés dans le cadre de la planification de la gestion de cas.
 - Assurer le suivi constant de ces interventions.

- Une collaboration et une coordination intersectorielles sont encouragées pour éviter les doubles emplois et garantir que les activités se complètent mutuellement, afin d'améliorer la protection et les interventions contre la violence sexuelle et basée sur le genre.

Message 5 : Pour éliminer la violence sexuelle et basée sur le genre en situation humanitaire, nous devons intensifier nos efforts dans trois domaines principaux : la préparation, la prévention et l'intervention.

5.1 **Préparation** : Donnez quelques exemples de comment mieux se préparer aux cas de violence sexuelle et basée sur le genre ?

5.2 **Prévention** : Comment prévenir la violence, l'abus et l'exploitation des enfants ? Comment gérer les cas existants ?

- Si, en situation humanitaire, il vous est déjà arrivé d'empêcher des violences sexuelles ou basées sur le genre, de vous y préparer ou d'intervenir pour y faire face, pouvez-vous donner un exemple ?

5.2 **Préparation** : Comment collaborer avec les spécialistes de la violence basée sur le genre ou avec les acteurs d'autres secteurs ?

À souligner :

- Nous pouvons **nous préparer à répondre** aux violences sexuelles ou basées sur le genre en collaborant et en coordonnant nos activités avec les groupes de coordination et les spécialistes de la violence basée sur le genre, afin de définir et inclure dans les procédures opérationnelles normalisées les rôles et responsabilités en matière de prévention et d'intervention auprès des enfants survivants.
 - Il est conseillé d'élaborer une voie de référencement en cartographiant les caractéristiques et les capacités des :
 - Prestataires de services formels et informels qui proposent actuellement des services adaptés aux enfants et centrés sur les personnes survivantes ; et
 - Points d'entrée où les enfants survivants pourraient rechercher de l'aide à l'avenir.
- Nous pouvons **prévenir** la violence sexuelle et basée sur le genre en œuvrant, en collaboration avec les enfants, les familles et les communautés, à l'élimination des normes sociales et culturelles qui l'encouragent et la favorisent, ainsi que de la stigmatisation des enfants survivants.
 - Garantir la participation effective des enfants et des adultes dont les besoins diffèrent à la planification des mesures visant à transformer les normes sociales et de genre néfastes.
 - Œuvrer, en collaboration avec les enfants, les familles et les communautés, à repérer et éliminer les risques supplémentaires tout en identifiant les facteurs de protection liés à la violence sexuelle et basée sur le genre qui sont propres au contexte d'intervention.
- Nous pouvons **intervenir** face à la violence sexuelle et basée sur le genre en rendant accessible à l'ensemble des prestataires de services, des enfants, des personnes s'en occupant et des communautés l'information claire sur les voies de référencement, et en s'assurant qu'elle soit compréhensible à tous.
 - Consulter les enfants afin d'intégrer des messages sur la violence sexuelle et basée sur le genre dans les activités communautaires de proximité et de sensibilisation à la protection de l'enfance.
 - Ces messages peuvent comprendre des informations sur les droits des enfants survivants, et indiquer où signaler les risques et comment accéder aux services de gestion de cas de la violence sexuelle et basée sur le genre.